

# SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHÔNE EN DAUPHINE (38)

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Maîtrise d'ouvrage :  
Syndicat Mixte de la Boucle du  
Rhône en Dauphiné

Maîtrise d'oeuvre : **EVEN Conseil**

Prix : 50 850€ HT

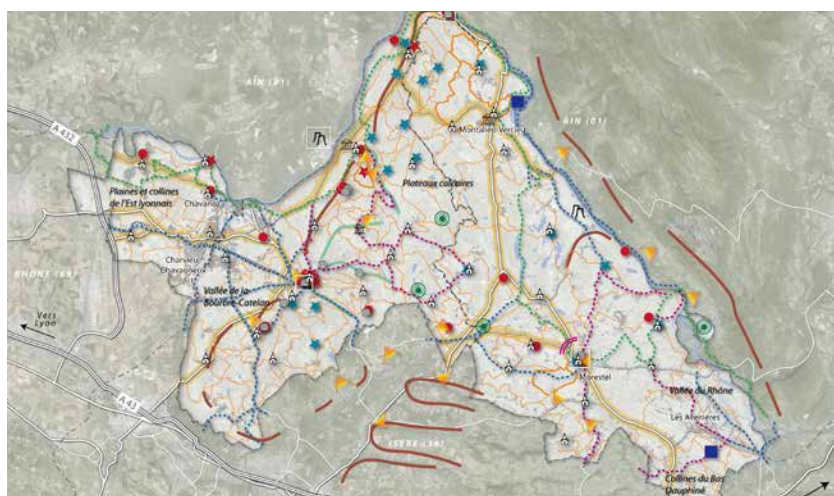
Contact : Nadège ABON  
04.37.06.13.26

Année : 2014 - En cours

### Descriptif de l'étude

Positionné en frange est de l'agglomération lyonnaise, Boucle du Rhône en Dauphiné est un territoire d'interface, possédant des paysages aux reliefs et occupations variés, auxquels s'ajoute un patrimoine bâti d'intérêt, participant au caractère identitaire du territoire. Composé de 47 communes au sein de 3 communautés de communes pour près de 86 378 habitants en 2011, Boucle du Rhône en Dauphiné se doit de proposer un projet de territoire qui vient concilier la nécessité de préserver ce caractère naturel et agricole identitaire, tout en répondant aux besoins de développement urbain liés à la pression urbaine de l'agglomération lyonnaise et à son attractivité qui ne cesse de croître depuis plus de 25 ans.

Si le SCoT en vigueur intègre déjà la préservation des paysages, des ressources naturelles et de l'espace agricole comme fondement du développement urbain, des ajustements de la politique actuelle semblent nécessaires et de nouveaux enjeux pour la révision se dessinent (renforcement des thématiques Grenelle et dispositions ALUR, préservation de la ressource en eau, renversement des tendances actuelles de développement urbain des petites communes...).



### Missions

L'intervention d'Even Conseil s'inscrit au cœur d'une démarche itérative intégrée à chaque étape de la révision du SCoT menée par l'Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise. Elle consiste en :

- l'élaboration de l'état initial de l'environnement, et en la synthèse des contraintes et sensibilités environnementales du territoire et des tendances d'évolution,
- l'analyse de la consommation d'espace (quantitative et qualitative) sur la période 1999 - 2013,
- l'analyse des scénarios de développement au regard de leurs incidences potentielles sur l'environnement,
- la co-écriture du PADD, et de ses traductions réglementaires (DOO), concernant les objectifs et orientations liés à l'environnement,
- l'étude des incidences de la mise en œuvre du projet sur l'environnement et sur les sites Natura 2000.